

Contrat Commercial

Par **Felipe**, le **12/04/2019** à **11:55**

Bonjour, je voudrais comprendre la différence (si elle existe) entre un contrat commercial et un contrat de louage d'ouvrage. J'analyse le droit des sous traitants.
Merci

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/04/2019** à **14:40**

Bonjour

Le contrat de louage d'ouvrage est défini à l'article 1710 du Code civil [citation] Le louage d'ouvrage est un contrat par lequel l'une des parties s'engage à faire quelque chose pour l'autre, moyennant un prix convenu entre elles.[/citation]

Pour ce qui est du contrat commercial je vous renvoie sur ce site

<https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/contrats-commerciaux/#ancre1>